Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900997-20251215-20250803-DE

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers **En exercice : 12** **Présents : 10** **Votants : 11** **Date de la convocation 10 décembre 2025** **Quorum : 7**	***Séance du 15 décembre 2025*** L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : Mme Annie Priol qui a donné pouvoir à Mme Anne Apprioual **Absente** : Mme Armelle Kernéïs Mme Sandra Roudaut a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N° 2025-08-03

OBJET : opération de travaux : ouverture du mur et pose d'un portail /jardin du presbytère/ Demande de subvention Pacte Finistère -volet 1- 2026.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2024-08-03, en date du 16 décembre 2024, la commune a fait l'acquisition du jardin du presbytère.

Elle rappelle que ce jardin, clos de mur, se situe derrière l'église Saint Pol Aurélien, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, pour son remarquable clocher-porche datant du XVIIe siècle.

Elle explique que, pour la vente du presbytère (bâti) par l'association Diocésaine de Quimper au profit d'un acquéreur privé et de la vente du jardin au profit de la commune, une division de la parcelle non bâtie a été nécessaire.

Vu la configuration du jardin, un nouvel accès doit être réalisé. L'ouverture du mur de l'enclos et la pose d'un portail sont à l'étude.

Une première estimation de cette opération s'élève à 75 000 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter, pour cette opération, une subvention auprès du Département au titre du Pacte Finistère - Volet 1 – 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve cette proposition.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL